



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

## AVIS PUBLIC

### **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2022, 2023 et 2024 – PREMIER EXERCICE**

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour les exercices financiers des années 2022, 2023 et 2024 a été déposé par l'évaluateur le 28 octobre 2021.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, savoir :

1. Être déposée avant le **1<sup>er</sup> mai 2022**;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE JOLIETTE  
632, rue de Lanaudière  
Joliette (Québec) J6E 3M7  
(450) 759-2237

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit mentionné ci-dessus ou à l'adresse [www.mrcjoliette.qc.ca/evaluation-fonciere](http://www.mrcjoliette.qc.ca/evaluation-fonciere)
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 122-1997 de la M.R.C. de Joliette et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 1<sup>e</sup> jour de novembre de l'an deux mille vingt-et-un.

  
**Me François Alexandre Guay**, LL.M. Fisc.  
Secrétaire-trésorier  
et directeur général

Certificat de publication au verso

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné François Alexandre Guay, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er novembre 2021.

**Me François Alexandre Guay**, LL.M. Fisc.  
*Secrétaire-trésorier  
et directeur général*